

LES COMMISSIONS MIXTES DELIBERATIVES

[Parlement francophone bruxellois ; 2020]

BRUXELLES



Ouverture des institutions publiques à toutes : la gouvernance comme "commun"

Kesako ? : commissions composées de 15 parlementaires et 45 citoyen.ne.s tiré.e.s au sort se réunissant pour délibérer sur des sujets précis. Pendant cinq sessions ou plus, iels débattent et formulent ensemble des recommandations politiques concrètes dont le suivi est assuré par les mêmes parlementaires et le gouvernement bruxellois. Cinq sujets ont déjà été traités : le déploiement de la 5G à Bruxelles, le sans-abrisme, la participation citoyenne en temps de crise, la biodiversité dans la ville, la formation en alternance. En mai 2023, lors de notre passage, une sixième était en cours sur le bruit en ville.

Forces :

- pérennisation et institutionnalisation du processus délibératif
- mixité du groupe (citoyen.ne.s / parlementaires)
- suivi obligatoire des propositions par les parlementaires et les citoyen.nes



Rencontre avec la Présidente du Parlement francophone bruxellois Magali Plovie et son conseiller Jonathan Moskovic



INTRODUCTION DES "COMMUNS" DANS LE CODE CIVIL ?

[Chambre des représentant.e.s]

Tentative d'introduction des commons dans les institutions publiques nationales

Innovations institutionnelles

Communs

Gouvernance

Contexte : parti écologiste veut introduire la notion de "Communs" en amendant le chapitre "Les choses" du Code civil Belge. Echec : les écologistes n'ont pas réussi à regrouper les 76 député.e.s nécessaires pour faire passer le texte.